ANNEXE 1

Vos assurance et assistance

Un circuit aventure comprend des risques qu'il convient de pallier en étant bien assuré.

L'assistance couvre essentiellement les frais de recherche-secours, le rapatriement et les frais médicaux. Elle intervient dès lors qu'un constat médical permet de décider du rapatriement. Au préalable, dans les régions éloignées des infrastructures médicales et difficiles d'accès, vous devez accepter l'organisation des premiers secours par des moyens locaux (porteurs, chevaux, 4X4, etc.). Elle indemnise la perte ou le vol de bagages.

L'assurance protège du risque financier d'annulation (les cartes Visa ne proposent pas de garantie annulation).

Nous vous proposons de souscrire l'un des deux contrats que nous avons sélectionnés :

Contrat Tranquillité et Contrat Tranquillité Carte Bancaire, sachant que nous servons uniquement d'intermédiaire entre vous et l'assureur.

Si vous choisissez de souscrire l'une de ces formules, la notice vous sera envoyée avec votre facture.

LES PRINCIPALES GARANTIES*

Incluses dans le contrat Tranquillité 4,45 %, ainsi que dans le contrat Tranquillité CB** 3,15 %, en complément de votre assurance CB.

Frais d'annulation

- Annulation pour motif médical (franchise 50 €).
- Annulation pour toute cause, imprévisible au jour de la souscription, indépendante de votre volonté, et justifiée (franchise 10 % du montant des frais d'annulation avec un maximum de 150 € par personne).

Assistance rapatriement

- Rapatriement ou transport sanitaire, frais réels.
- Remboursement complémentaire des frais médicaux hors du pays de résidence, jusqu'à 200 000 €.
- Frais de recherche-secours, jusqu'à 10 000 €.
- Assistance juridique à l'étranger.

Bagages

- Vol de bagages, 1800 € par personne (franchise 30 €).
- Retard de livraison, remboursement des achats de première nécessité, jusqu'à 500 € par personne.
- Matériel sportif, 1800 € par personne (franchise 30 €).

Frais d'interruption de séjour

- Jusqu'à 6 100 € par personne.
- Jusqu'à 30 500 € par événement.

Retard d'avion

Retard de plus de 4 heures, 130 € par personne.

Suite à la pandémie de Covid-19, nos deux contrats Tranquillité et Tranquillité CB** s'étendent à partir du 1er juillet 2020 aux cas suivants:

- Annulation avant le départ pour cause de Covid-19, mais aussi pour toute autre pandémie.
- Hébergement en quarantaine en cas de détection sur place (maximum 14 nuits x 120 €).
- Couverture des frais médicaux sur place.
- Plafond de frais de retour impossible porté à 1000 € (par exemple, si votre vol de retour décalé est plus cher).
- Remboursement des journées de voyage perdues en cas d'interruption de séjour.

En cas d'annulation de votre voyage (sauf pour les voyages avec croisières), les frais d'annulation facturés par Allibert Trekking seront calculés selon le barème suivant : • A plus de 60 jours du départ : 35 % du prix total du voyage, hors prime d'assurance.

- De 60 à 31 jours du départ : 35 % du prix total du voyage, hors prime d'assurance.
- De 30 à 21 jours : 40 % du prix total du voyage, hors prime d'assurance. De 20 à 14 jours : 60 % du prix total du voyage, hors prime d'assurance.
- De 13 à 8 jours : 70 % du prix total du voyage, hors prime d'assurance.
- De 7 à 2 jours : 75 % du prix total du voyage, hors prime d'assurance. La veille ou le jour du départ : 100 % du prix total du voyage, hors prime d'assurance.
- * Cette description n'est pas contractuelle ; pour plus d'information, consultez les notices dédiées.
- ** Contrat Tranquilité CB : pour souscrire cette garantie, il vous faut impérativement bénéficier des garanties d'une carte bancaire multiservices proposant une assurance annulation et une assistance rapatriement : Gold Mastercard, Visa

Premier, Infinite Platinium, à l'exclusion des autres types de cartes bancaires.

Seules les cartes bancaires délivrées par une banque française, belge ou suisse sont acceptées.

Attention! assurez-vous que le contrat de votre carte bancaire couvre également les personnes inscrites sur votre dossier de voyage.